

DEC122926DR18

Décision portant nomination de Mme Muriel CROUVOISIER aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR8187 intitulée Laboratoire d'Océanie et de Géosciences.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences et nommant M. François SCHMITT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 30/10/2012 ;

Considérant que Mme Muriel CROUVOISIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 17 au 18/10 du 08 au 09 et du 26 au 27/11/2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Muriel CROUVOISIER, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences à compter du 28/11/2012 ;

Mme Muriel CROUVOISIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Muriel CROUVOISIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.




Fait à Lille le 12/12/2012

Le directeur de l'unité
François SCHMITT


Laboratoire d'Océanologie
et de Géosciences
UMR 8187 LOG
François SCHMITT, Directeur

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS


P/la Déléguée Régionale
Empêchée par délégation
Adjoint à la Déléguée Régionale

Visa du président de l'Université
Philippe ROLLET

